

Déroulement des conseils de classe Collège

PREPARATION	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt des notes et saisie des appréciations : arrêt des notes trimestre 1 : 24/11/14 trimestre 2 : 20/02/15 trimestre 3 : en fonction du calendrier académique. <p>Les professeurs sont invités à renseigner les appréciations 2 jours minimum avant la tenue du conseil pour que le Professeur Principal puisse préparer une synthèse. Les professeurs sont aussi invités à renseigner leur avis sur la classe, dans l'onglet bulletin sur pronote. Cela facilite le travail de synthèse pour le professeur principal.</p> <p>Le professeur principal prépare une appréciation générale pour la classe et pour chaque élève et saisit les vœux d'orientation (le cas échéant). Les parents n'ont pas accès aux bulletins sur pronote avant le conseil de classe. Les bulletins sont en ligne quelques jours après le conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier Le calendrier des conseils de classe est publié sur pronote. Les parents peuvent retrouver la date du conseil de leur enfant en consultant l'agenda. • FLE (Français Langue Etrangère) Les élèves scolarisés en FLE débutant ou faux débutant devront être marqués « Non Noté » dans les autres disciplines que le FLE et les maths spéciales, afin de ne pas les pénaliser si les difficultés rencontrées sont liées à la maîtrise de la langue française.
	<ul style="list-style-type: none"> • FLE et MSE (Mathématiques Spéciales pour Etranger) <p>Une grille spécifique d'évaluation des compétences sera complétée par les professeurs de FLE et de maths spéciales. Cette fiche sera remise avant le conseil de classe à Mme Briançon et elle sera transmise à la famille.</p>
DEROULEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu et matériel Les conseils se tiennent tous dans des salles équipées de vidéoprojecteurs permettant de voir les résultats des élèves (graphiques en toile d'araignée ou en barrettes représentant les trimestres). Aucun document « papier » ne sera distribué aux participants. • Personnes présentes Seuls 2 délégués élèves et 2 délégués parents peuvent siéger. Les suppléants n'assistent que si les titulaires sont empêchés. Au cas où un suppléant se présente alors que les deux titulaires sont présents, le suppléant se verra refuser l'accès au conseil. • Modèle de déroulement Les conseils de classe se déroulent selon le modèle suivant : - le président accueille les participants, présente les personnes présentes pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur l'identité et la fonction de chacun. - le PP fait la synthèse des commentaires de ses collègues et présente la classe (comportement, travail, progression, ...). Nous restons dans le cadre général à ce moment (pas de nom d'élèves cités). Les professeurs présents peuvent éventuellement rajouter les remarques omises qui leur sembleraient

<p>DEROULEMENT</p>	<p>importantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les élèves ont la parole (suivi des réponses éventuelles). - les parents ont la parole (suivi des réponses éventuelles). - les cas des élèves sont examinés individuellement : Le PP présente en quelques mots le cas de l'élève (travail, comportement, progression, difficultés éventuelles et remédiations apportées) et propose une synthèse à placer en bas du bulletin. Chaque membre du conseil a la parole. La synthèse proposée est discutée et adoptée. <p>L'ordre de traitement de ces points est laissé à l'appréciation du Président du conseil de classe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfecit <p>L'approche des membres du conseil de classe doit être bienveillante. Des encouragements et des félicitations peuvent être attribués à un élève. L'objectif est de valoriser au maximum le travail des élèves. Il convient donc de ne pas hésiter à attribuer de tels satisfecit.</p> <p>Les félicitations valorisent une attitude sérieuse (pas de remarque de comportement sur pronote) et des résultats de grande qualité. Il n'y a pas d'automatisme :</p> <p style="padding-left: 40px;">une moyenne minimale de 14 peut constituer un indicateur de référence sans être absolument nécessaire, une note faible dans une discipline ne peut pas à elle seule annuler des félicitations, la présence de quelques remarques modérées sur des bavardages non plus.</p> <p>Les encouragements valorisent une attitude sérieuse et une volonté forte de réussir, même si les résultats ne sont pas excellents.</p> <p style="padding-left: 40px;">un élève qui se voit refuser les félicitations pour des problèmes d'attitude, ne peut pas prétendre aux encouragements, même avec de bons résultats.</p> <p>Le conseil de classe recherche un consensus, il faut éviter l'effet veto : le président du conseil veille à prendre la décision la plus proche de l'avis général, en s'appuyant sur le travail de préparation réalisé par le professeur principal (conformément au souhait émis par le groupe de travail en juillet 2013).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avertissement <p>Les avertissements travail ou comportement ne seront envisagés que si le dossier de l'élève comporte déjà plusieurs punitions. Seul le chef d'établissement peut décider de prononcer un avertissement qui constitue une sanction (circulaire du 01.08.2011 sur les procédures disciplinaires).</p>
<p>APRES LE CONSEIL</p>	<p>A la suite du conseil de classe, le PP saisit rapidement la synthèse retenue pour chaque élève dans pronote. Dès que les bulletins sont prêts à être transmis, le PP en informe le secrétariat.</p> <p>Les bulletins sont alors envoyés aux familles (par mail) par le secrétariat.</p> <p>Par la suite, le professeur principal complète pronote avec les propositions d'orientation formulées par le conseil de classe.</p> <p>Les parents d'élèves délégués adressent sous forme numérique un compte rendu au secrétariat : severine.briancon@ac-lyon.fr</p> <p>Le compte-rendu est alors placé dans l'agenda de PRONOTE, dans la case du jour où s'est tenu le conseil de classe, pour être consultable par les parents d'élèves de la classe.</p>